

## QUELQUES REPERES POUR L'UTILISATION

### DE LA FICHE DE DESCRIPTION

### DES CAPACITES DE TRAVAIL

#### 1. Pourquoi cette fiche ?

- parce qu'elle permet de faire comprendre en quoi consiste le handicap (techniquement : les *capacités* et *incapacités*) tout en respectant la confidentialité des diagnostics médicaux. Ceux-ci ne permettent d'ailleurs pas de savoir à quoi il faut faire attention en matière d'emploi, ... Cette fiche ne fait donc pas double emploi avec le "Bilan médical" qui est souvent demandé par ailleurs.
- parce qu'elle dresse un état des lieux de ce qui ne va pas ... sans oublier ce qui va bien,
- parce qu'elle invite à passer en revue un ensemble de dimensions importantes,

#### 2. N'est-ce pas une démarche trop compliquée, trop lourde ?

- la fiche prétend être un « juste milieu » en fonction des principales utilisations envisagées : ni trop longue, ni trop synthétique ...
- l'expérience montre qu'il suffit d'environ ¼ d'heure pour la compléter

#### 3. Comment la compléter ?

- trois réponses sont possibles pour chaque item :
  - l'activité en question peut être possible sans restriction (dans de bonnes conditions d'efficacité, de confort et de sécurité),
  - l'activité est possible de manière occasionnelle (avec une certaine lenteur, des hésitations, moyennant un effort physique ou mental particulier, ou dans des conditions de sécurité qui pourraient être problématiques),
  - l'activité est absolument impossible.
- il convient de ne compléter que les items pour lesquels on dispose d'informations suffisamment fiables. Si par exemple on n'a jamais pu prendre connaissance de la façon dont la personne écrit ... on ne complète pas les items relatifs à cette compétence. Au fil de la récolte d'informations par différents intervenants, on peut espérer que la grille pourra être complétée dans le dossier du travailleur handicapé, au sein des services de l'AWIPH.
- par contre, il importe de ne jamais considérer qu'il n'y a « rien de spécial » à dire par rapport à tel ou tel point, qu'il ne serait pas intéressant de se poser une question au sujet de ce point.

#### 4. Sur quelle base la compléter ?

- la plupart du temps, en interrogeant la personne handicapée. Le professionnel, par sa connaissance de la personne, pourra si nécessaire rectifier certaines auto-évaluations trop optimistes ... ou trop pessimistes.
- parfois, en formulant des recommandations (par exemple : la personne serait capable de supporter occasionnellement de basses températures, mais cela aura des conséquences plus dommageables pour elle que pour une personne en bonne condition - on choisira alors de signaler des restrictions).

#### 5. Qui l'utilisera ?

- le médecin et, dans une moindre mesure, le psychologue du Bureau régional veilleront à la mise à jour de cette fiche au fil de la récolte d'informations.
- les informations qu'elle contient sont surtout destinées aux agents spécialisés de l'Agence qui n'ont pas, du fait de la confidentialité des données médicales, accès à celles-ci.
- les exigences fonctionnelles des postes de travail peuvent être décrites selon la même logique. Une comparaison des profils est alors révélatrice de l'adéquation du poste au travailleur concerné ... ou d'aménagements à envisager.

#### 6. Cette grille est-elle adéquate ou pertinente pour toutes les personnes handicapées ?

- certainement pas ! Elle a été conçue en fonction de son utilisation principale : vérifier la « faisabilité » de projets d'emploi ou de formation pour des personnes vivant avec un handicap relativement léger, ayant acquis jusque là un niveau de compétences modeste, ...
- il se pourrait donc qu'il s'avère particulièrement malaisé de décrire le profil d'aptitudes d'une personne vivant avec un handicap relativement lourd, ou d'une personne exerçant une profession dite « intellectuelle », etc.
- dans de tels cas, toute autre description plus pertinente sera la bienvenue ...

#### 7. L'Agence va-t-elle se baser uniquement sur cette fiche pour veiller à l'intégration professionnelle du travailleur handicapé ?

Non, bien sûr ! Elle s'intéressera également à des éléments tels que :

- les souhaits, projets, ambitions ...
- les compétences et qualifications professionnelles,
- les expériences,
- les conditions de vie,
- etc.



## DESCRIPTION DES CAPACITES DE TRAVAIL

Concerne :

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Personne qui a complété la grille :

NOM : ..... Prénom : .....

Qualité (médecin, psychologue, travailleur social, ...)

Connaissez-vous bien la personne handicapée ?

Comment peut-on entrer en contact avec vous si nécessaire ?

Pour nous aider à bien comprendre les capacités et incapacités de la personne, pourriez-vous compléter le tableau ci-dessous ?

Pour les premières rubriques, il vous suffit d'indiquer, en regard de chacune des rubriques, une croix dans la colonne :

- |    |
|----|
| -- |
|----|

 si l'activité en question est absolument impossible
- |   |
|---|
| - |
|---|

 si l'activité en question pose problème mais peut être réalisée occasionnellement
- |   |
|---|
| + |
|---|

 si l'activité en question ne pose aucun problème

Après les tableaux, vous trouverez un espace destiné à recevoir vos précisions ou commentaires. Si certains items ne sont pas pertinents compte tenu de la demande de la personne, laissez la ligne en blanc !

#### A. Positions du corps

		--	-	+
A1	assise			
A2	debout			
A3	à genoux			
A4	accroupie			
A5	courbée			
A6	changements de positions			
A7	rester sur échelle (pieds/genoux)			
A8	travail mains au-dessus des épaules			

#### B. Déplacements du corps

		--	-	+
B1	marcher			
B2	monter/grimper			
B3	conduite de véhicules			
B4	travail à faible hauteur			
B5	travail à grande hauteur			
B6	soulever charges au-dessus des épaules			
B7	soulever > 20 kg			
B8	transporter > 20 kg			
B9	vertige/défiance en hauteur			
B10	équilibre			

#### C. Mouvements des parties du corps

		--	-	+
C1	bras/épaules			
C2	jambes/hanches			
C3	torse/tronc			
C4	tête			
C5	mains			
C6	doigts			
C7	coordination membres supérieurs			
C8	coordination membres inférieurs			

#### D. Information/communication

		--	-	+
D1	vue			
D2	audition			
D3	orientation par l'ouïe			
D4	travail sur écran			
D5	odorat			
D6	goût			
D7	langage			

#### E. Influence de l'environnement

		--	-	+
E1	lumière/éclairage			
E2	bruit			
E3	vibrations			
E4	poils/pollens/poussières/farines			
E5	solvants/teintures/peintures			
E6	humidité			
E7	travaux à l'extérieur			
E8	travaux à l'intérieur			
E9	chaleur			
E10	froid			
E11	courants d'air			

#### F. Cognition

		--	-	+
F1	compréhension instructions simples			
F2	compréhension instructions complexes			
F3	attention/concentration			
F4	capacité d'analyse			
F5	capacités d'apprentissage			
F6	calcul (4 opérations, règle de trois, ...)			
F7	mémoire			
F8	orthographe			
F9	dactylographie			
F10	informatique			
F11	écriture			
F12	langues (oral)			
F13	langues (écrit)			

## G. Comportement

Pour cette rubrique, merci d'indiquer uniquement les points forts (+) et les points problématiques (-), ceux qui sortent de l'ordinaire :

		-	+
G1	autocontrôle/repérage de ses erreurs		
G2	solution de problèmes		
G3	esprit de décision		
G4	fiabilité/responsabilité		
G5	tolérance au stress		
G6	persévérance		
G7	contact avec public		
G8	écoute		
G9	curiosité/volonté d'apprendre		
G10	présentation		
G11	initiative		
G12	maîtrise de soi		
G13	adaptabilité		
G16	affirmation de soi		
G17	vitesse de réaction		
G18	vitesse/rendement		
G19	esprit d'équipe		
G20	autonomie		
G21	ordre		

		-	+
G22	soin		
G23	ponctualité		
G24	conscience professionnelle		
G25	hygiène		
G26	capacité d'inspirer confiance		
G27	assiduité		
G28	souci de la sécurité		
G29	discretion		
G30	intégration dans une hiérarchie		
G31	disponibilité		
G32	connaissance de soi/sens des limites		
G33	implication/engagement/motivation		
G34	organisation		
G35	adresse/habilité		
G36	adhésion/esprit d'entreprise		
G37	ambition/volonté de réussir		
G38	respect de la vie privée		
G39	capacités d'expression		
G41	vigilance		

## H. Organisation du travail

H1	irrégularité des horaires de repas	tolérée - non tolérée
H2	nombre maximum d'heures de travail d'affilée	..... heures
H3	risque de pertes de conscience	oui - non

## I. Contraintes d'environnement

- I1 trajets
- I2 commodités (toilettes, ascenseur, cafetaria, ...)

Commentaires, précisions, ... :

### *Exemples :*

- *B7 : pas plus de 10 kg*
- *I1 : uniquement transports en commun (n'a pas de véhicule)*
- *tenir compte du fait que la personne vit seule*
- *etc.*

